

RAPPORT N° 00/5-15
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
A L'OCCASION DE LA BRADERIE COMMERCIALE
DU BAS DE LA RUE MARECHAL LECLERC (OCEAN/ BUTOR)

Dans le cadre des animations destinés à promouvoir le Centre-Ville, la Municipalité organise -en collaboration avec les commerçants- la première «Braderie Commerciale» du bas de la Rue Maréchal Leclerc (Océan/ Butor) qui se déroulera du vendredi 4 au dimanche 13 août 2000.

A l'instar des «Journées Commerciales», la tenue de cette manifestation suppose l'occupation privative du domaine public par les commerçants et autres forains donnant lieu (en contrepartie) au paiement d'une redevance calculée sur la base du tarif voté par le Conseil Municipal.

Aussi, il vous est proposé l'instauration de tarifs suffisamment attractifs (par rapport à ceux des «Journées Commerciales») afin que cette première édition connaisse le succès espéré et concourt à la redynamisation de ce secteur de la Ville.

A cet effet, je vous demande :

- 1) d'adopter les tarifs suivants d'occupation du Domaine Public communal à l'occasion de la première Braderie Commerciale du bas de la Rue Maréchal Leclerc

| Tarifs d'occupation du Domaine Public communal * | | | |
|---|--------------|-------------|-----------------|
| | Jusqu'à 4 ml | De 4 à 7 ml | Au-delà de 7 ml |
| Commerçants sédentaires | 250 F/ ml | 350 F/ ml | 450 F/ ml |
| Commerçants non sédentaires | 375 F/ ml | 490 F/ ml | 630 F/ ml |

pour la durée de manifestation, soit dix jours *

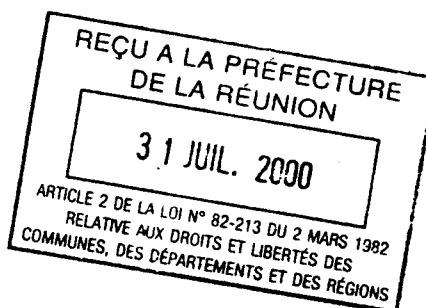
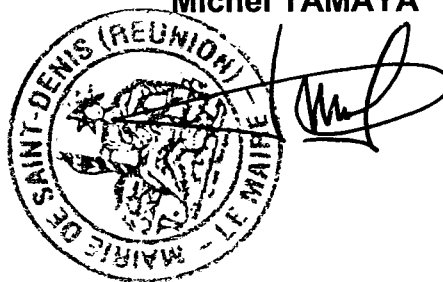
- 2) d'autoriser le recouvrement des recettes y afférentes par le Régisseur du Domaine Public, au profit de la Régie Marchés et Droits de Place ;

RAPPORT N° 00/5-15

- 3) d'autoriser le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 93 %
déduction faite des frais de gestion supportés par la Régie Marchés et Droits
de Place (7 %) pour la participation à l'organisation de cette manifestation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/5-15
du Conseil Municipal
en séance du lundi 24 juillet 2000

OBJET**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE****TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
A L'OCCASION DE LA BRADERIE COMMERCIALE
DU BAS DE LA RUE MARECHAL LECLERC (OCEAN/ BUTOR)****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Adopte les tarifs suivants à l'occasion de la première braderie du bas de la rue Leclerc

| Tarifs d'occupation du Domaine Public communal * | | | |
|---|--------------|-------------|-----------------|
| | Jusqu'à 4 ml | De 4 à 7 ml | Au-delà de 7 ml |
| Commerçants sédentaires | 250 F/ ml | 350 F/ ml | 450 F/ ml |
| Commerçants non sédentaires | 375 F/ ml | 490 F/ ml | 630 F/ ml |

pour la durée de manifestation, soit dix jours *

DELIBERATION N° 00/5-15

ARTICLE 2

Autorise le recouvrement des recettes y afférentes par le Régisseur du Domaine Public, au profit de la Régie Marchés et Droits de Place.

ARTICLE 3

Autorise le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 93 % déduction faite des frais de gestion supportés par la Régie Marchés et Droits de Place (7 %) pour la participation à l'organisation de cette manifestation.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

